

Rapport 2018 sur les motions constitutionnelles et directives de l'assemblée générale biannuelle

Préparé le 20 mars 2022 mise à jour le 19 décembre 2023

Motion constitutionnelle : Recommander aux membres d'adopter le règlement G18-C002 - Secrétariat international des Verts mondiaux.

IL EST RÉSOLU QU'une nouvelle section soit ajoutée aux règlements du PVC pour permettre la nomination d'une représentante ou d'un représentant pour aider à la communication avec les partis verts du monde entier. La section ajoutée serait la suivante : « Secrétariat international des Verts du Parti vert du Canada ».

Résultat : Les statuts ont été mis à jour pour contenir le [Règlement 12 du Secrétariat international des Verts mondiaux](#).

12.1 Le Secrétariat international des Verts mondiaux est chargé de maintenir les liens avec les Verts mondiaux, les Jeunes Verts mondiaux et la Fédération des partis verts des Amériques. Le secrétariat participera aux congrès mondiaux et aux assemblées générales dans la mesure du possible, aidera le Parti à communiquer avec les partis verts du monde entier et fera rapport au Conseil fédéral sur les affaires des autres partis verts, sur demande.

12.2 Le Secrétariat international des Verts mondiaux sera nommé par le Conseil exécutif.

Motion constitutionnelle : Recommander aux membres d'adopter la Constitution G18-C006 - Le français comme deuxième langue officielle du PVC.

IL EST RÉSOLU QU'une clause soit ajoutée à l'article 4 de la Constitution du PVC. La clause ajoutée serait énoncée comme suit : « Fonctionner de façon bilingue, en reconnaissant l'anglais et le français comme les langues officielles du Parti. »

Résultat : [L'article 4](#) de la Constitution du PVC a été mis à jour pour inclure :

4.1.7 Fonctionnement bilingue, reconnaissant l'anglais et le français comme langues officielles du Parti.

Directive : Recommander aux membres d'adopter G18-D001 Poursuivre le développement du processus d'élaboration des politiques du PVC.

IL EST RÉSOLU QUE les membres du PVC ordonnent au Conseil fédéral d'améliorer continuellement le processus d'élaboration des politiques du Parti, en adaptant et en s'appuyant sur les recommandations du rapport 2017 du Comité pour le développement

des mouvements (CDM) et en s'engageant auprès des ACE et des membres pour élaborer des politiques efficaces pour l'avenir.

Résultat : Le Conseil fédéral a créé le Comité de processus et d'élaboration des politiques (CPEP) en tant que comité permanent qui soutient l'élaboration de propositions émanant des membres, qui sont étayées par des preuves, des recherches et fondées sur la documentation officielle du PVC ; et qui font progresser la vision verte telle que décrite dans les six principes verts. Le CPEP est chargé de mettre en place un processus continu d'élaboration des propositions, alimenté par les suggestions des membres, conformément aux Principes verts.

En 2022, le CPEP a mis en œuvre la première étape du processus CDM en utilisant la plateforme en ligne Décidons pour le cycle de propositions 2022. Le CPEP travaille actuellement à l'amélioration des fonctionnalités de Décidons afin de permettre un débat en ligne plus robuste et un processus de modifications des propositions. Nous espérons que ces améliorations seront mises en place avant la 19^e assemblée générale annuelle du PVC.